

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BURTONCOURT

Séance du 16 Février 2025 – 10 H 00.

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 09

Nombre de conseillers présents : 07

Date d'envoi des convocations : Le 10 Février 2025.

PRESENTS : WITTKOWSKI Nicolas / NEWEL Sabine / BUCHER Robert / JAGER Bruno / MICHEL Daniel / BEUSEROY Anabelle / HOUPERT André.

ABSENTS EXCUSES : MERY Nicolas (procuration à BEUSEROY Anabelle) / BEUSEROY Raphaël.

N° 01 – 2025 : OBSERVATIONS SUR LE RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DU PÔLE DECHETS.

Après exposé du Maire sur le rapport annuel de 2023 sur le prix et la qualité de service du pôle déchets de la Communauté de Communes Haut Chemin Pays de Pange, le Conseil Municipal n'a pas d'observations à formuler sur ce rapport.

Délibération certifiée exécutoire,
Burtoncourt, le
Le Maire,

24 FEV. 2025

André HOUPERT

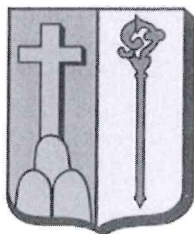


Burtoncourt, le 16 Février 2025.

Le Maire,

André HOUPERT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BURTONCOURT

Séance du 16 Février 2025 – 10 H 00.

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 09

Nombre de conseillers présents : 07

Date d'envoi des convocations : Le 10 Février 2025.

PRESENTS : WITTKOWSKI Nicolas / NEWEL Sabine / BUCHER Robert / JAGER Bruno / MICHEL Daniel / BEAUSEROY Anabelle / HOUPERT André.

ABSENTS EXCUSES : MERY Nicolas (procuration à BEAUSEROY Anabelle) / BEAUSEROY Raphaël.

N° 02 – 2025 : Mécénat : Acceptation des dons et legs faits à la commune en vue de financer les travaux de réfection l'enduit extérieur de l'église de Burtoncourt.

Après exposé du Maire :

- Vu la demande de rescrit fiscal formulée auprès de l'administration fiscale en date du 06/06/2024 pour l'acceptation de dons en vue de financer les travaux de réfection de l'église de Burtoncourt ;
- Vu la réponse de l'administration fiscale par courrier en date du 05/12/2024 permettant à la Commune de Burtoncourt de délivrer des reçus fiscaux pour les dons qu'elle reçoit dans le cadre du programme de réfection de l'enduit extérieur de l'Eglise de Burtoncourt ;

Le Conseil Municipal, vu l'article L2242-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve et accepte les dons et legs faits à la Commune pour le financement de l'enduit extérieur de l'église de Burtoncourt.

Délibération certifiée exécutoire,
Burtoncourt, le 18 FEV. 2025
Le Maire,

André HOUPERT



Burtoncourt, le 16 Février 2025.

Le Maire,

André HOUPERT

